

Déclaration de tiers

Dans le but de fournir au bénéficiaire une assurance raisonnable que le tiers est en mesure de mener les actions convenues, le signataire autorisé du tiers concerné déclare que ce dernier sera exclu de la participation s'il se trouve dans l'une des situations suivantes:

- 1) il est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- 2) il fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- 3) en matière professionnelle, il a commis une faute grave constatée par tout moyen que le bénéficiaire peut justifier;
- 4) il n'a pas rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du bénéficiaire ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
- 5) il a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers de l'Union;
- 6) il a fait l'objet d'une sanction administrative visée à la section 2.3.5 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Le signataire autorisé du tiers en question doit certifier qu'il ne se trouve dans aucune des situations susvisées et qu'il signe au nom du tiers en question.

Nom de l'organisation	
Adresse	
Coordonnées	
Nom de la personne responsable	
Fonction	
Signature	
Date	